Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

SESSION PLENIERE DES 24, 25 et 26 mars 2010

VŒU RELATIF AU BON FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

présenté au nom du GROUPE SOCIALISTE ET DEMOCRATE DE PROGRES
par
Mireille MASSOT
1ère Vice-présidente en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la parentalité, de l'éducation, des collèges et du 1er degré

Le projet de décret gouvernemental modifiant le décret du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans abaisse de 50 à 40 % la proportion minimale de personnel qualifié dans les structures d'accueil de la petite enfance. Par contre, ce texte permet, en période d'activité, une augmentation des capacités d'accueil jusqu'à 15 % pour les établissements de 21 à 40 places et, jusqu'à 20 % au delà de 40 places sans augmentation des effectifs salariés.

Si ces nouvelles dispositions devaient entrer en vigueur, il en résulterait une dégradation de la qualité de l'accueil des modes de garde collectifs, un risque pour la sécurité des enfants confiés et un surcroît d'activité pour les personnels en sous effectif.

L'Assemblée départementale demande donc au Gouvernement de retirer ce projet de décret et d'augmenter le nombre des postes de professionnels et d'encadrants afin d'accueillir dans des conditions optimales les enfants dans ces établissements.